

Image not found or type unknown



# NON RENOUVELLEMENT BAIL RURAL

Par **Virginie10110**, le **21/02/2012** à **10:48**

Bonjour,

Mon père a passé un bail rural verbal depuis 1987. Depuis 2007, j'ai repris ce bail.

Il arrive donc a terme fin 2013. Cependant le propriétaire des terres vient de m'avertir que fin 2013 il reprendra 1 hectare pour pouvoir l'échanger avec une autre terre afin de faire construire. Est-ce qu'il a le droit ? En effet, il est stipulé qu'il a le droit de reprendre ses terres soit pour les exploiter lui même ou ses enfants ou soit pour construire dans c'est propre terre. La c'est un peu différent... donc est-il dans ses droits?

Merci beaucoup de votre réponse...

Virginie